

« On va voir si la France gouverne bien sa mer »

Assises de la mer. Martin Ndende a fait ses armes avec l'*Amoco Cadiz* et l'*Erika*. Il dirige le Centre de droit maritime et océanique de Nantes. Il est à l'événement organisé par *Ouest-France - Le Marin*, ce mardi.

Entretien



PHOTO : OUEST-FRANCE

Martin Ndende, professeur des universités, directeur du Centre de droit maritime et océanique de Nantes, avocat-conseil et expert juridique auprès des Nations Unies (où il a été détaché de 2014 à 2020).

Quel chemin vous a amené à devenir un spécialiste du droit maritime ?

Une passion et les hasards de la vie. Je suis né, à Kribi, au Cameroun, au bord de la mer. J'ai grandi auprès des pêcheurs et des dockers, la vie maritime faisait partie de mon quotidien, elle m'a toujours intéressé. Puis je suis allé à l'université à Yaoundé, où j'ai fait un mémoire de Maîtrise en droit maritime qui m'a permis, major de ma promo, d'avoir une bourse d'études pour venir me spécialiser en France. Je suis arrivé à Brest en 1984, en plein procès du naufrage de l'*Amoco Cadiz*.

Avez-vous participé au procès de l'*Amoco Cadiz* ?

Pas directement, mais en conseil auprès de collectivités. Mon doctorat à Brest portait sur les armateurs et compagnies maritimes d'État. Un jour, Alphonse Arzel, l'ancien maire

de Ploudalmézeau et sénateur du Finistère, a poussé la porte du Centre de droit et d'économie maritime de Brest, auquel j'étais rattaché. Il ne s'en sortait pas dans le dossier de l'*Amoco*. Mon directeur nous a mis en relation et j'ai accompagné toutes les collectivités bretonnes pour l'obtention de leurs indemnités.

Une expérience forcément très formative...

J'ai beaucoup appris sur le droit des accidents et catastrophes maritimes, c'est devenu l'une de mes spécialités. Cela m'a bien servi lorsque je suis arrivé à Nantes, en 1999, pile au moment de la catastrophe du pétrolier *Erika*. Je me suis alors retrouvé embarqué avec les collectivités territoriales des Pays de la Loire, cette fois. J'ai travaillé sur ce dossier jusqu'au procès en cassation.

***Amoco Cadiz*, *Erika* : vous n'avez pas l'impression d'être un oiseau de mauvais augure des catastrophes maritimes ?**

Les hasards de la vie dont je vous parlais... Je suis devenu un vrai pompier dans le monde des catastrophes maritimes. En 2010, je suis parti pour une année sabbatique aux États-Unis, pile l'année de l'explosion de la plateforme pétrolière *Deepwater*, au large de la Louisiane. Il avait fallu six mois pour en venir à bout et de longues années pour le procès, sur lequel j'ai travaillé.

Avec l'explosion du commerce mondial, le risque de catastrophes maritimes ne semble pas prêt à diminuer...

Le commerce mondial passe à 90 % à 95 % par la mer. Cela représente beaucoup en termes de risques d'accidents et de pollutions. Le grand défi du monde maritime, aujourd'hui, est donc de parvenir à une économie bleue durable. Le Centre de droit



Le 16 mars 1978, le pétrolier « Amoco Cadiz » s'échouait sur les roches de Portsall, dans le Finistère. Il s'agit de la plus grosse marée noire en Europe.

PHOTO : JEAN-PIERRE PRÉVEL

maritime et océanique (CDMO) de Nantes y contribue désormais sur un plan mondial, puisque notre laboratoire a été labellisé Centre d'excellence par la Banque mondiale et les Nations Unies.

Qu'est-ce que le Centre de droit maritime et océanique de Nantes que vous dirigez ?

C'est un centre de recherches en droit maritime et en droit de la mer, le plus ancien de France, créé en 1972. Son rayonnement est mondial, on y forme des étudiants et futurs chercheurs de France et du monde entier dans ces deux domaines indissociables.

Le droit maritime constitue l'ensemble des règles juridiques qui s'appliquent aux activités économiques et humaines en mer. Le droit de la mer concerne l'ensemble des règles juridiques applicables aux espaces maritimes et à la gouvernance des océans. Car la mer, ce sont aussi des

espaces naturels qui appartiennent aux États ou sont gérés par eux, auxquels s'ajoute la haute mer, qui n'appartient à aucun État, et les fonds marins, qui constituent le patrimoine commun de l'humanité.

Les Assises de la mer sont-elles l'occasion de faire le point sur cette gouvernance des océans ?

C'est exactement cela, nous allons faire le point sur la manière dont la France se comporte et se développe en tant qu'état côtier et puissance maritime. La France est le deuxième pays maritime au monde, avec plus de onze millions de kilomètres carrés sous sa juridiction. Ça représente d'excellents atouts mais les exploite-t-elle de façon optimale ? Dans quelle direction va-t-elle ? On va voir si la France gouverne bien sa mer.

Recueilli par
Stéphanie BAZYLAK.

Emmanuel Macron, le regard tourné vers la mer

Le président de la République, sera à Nantes, aujourd'hui, pour la première des deux journées des Assises de l'économie de la mer, organisées par le groupe *Ouest-France Le Marin*. Au programme de ce rendez-vous incontournable du monde maritime, la souveraineté de la France, militaire, économique, énergétique, alimentaire, logistique, cyber... 1 500 personnes sont attendues à la cité des congrès.

Celui qui a inauguré le premier parc éolien maritime de France, à Saint-Nazaire, redira, à partir de midi, l'ambition d'en créer une cinquantaine. Des éoliennes aux pêcheurs, il n'y a qu'un pas. Les premières pouvant apparaître comme une menace, notamment en ce qui concerne la biodiversité, pour les seconds. Des compensations financières sont prévues. Vont-elles croître ? La pêche souffre aussi du prix du carburant. Les plus pessimistes craignent d'ailleurs sa disparition, en particulier du secteur artisanal.

Il sera question aussi de la décarbonation du secteur maritime, indispensable. Mais quels moyens y seront consacrés ? Il parlera aussi du grand débat sur la mer, organisé par la Commission nationale du débat public, jusqu'au 20 avril 2024, sur les



Emmanuel Macron a inauguré le nouveau musée de la Marine, à Paris, hier.

PHOTO : AFP

quatre façades maritimes de l'Hexagone. En parallèle, l'État veut organiser une année de la mer.

Trois membres du gouvernement, Christophe Béchu (Transition écologique), Hervé Berville (Mer), et Sarah El Haïry, (Biodiversité), accompagneront le Président à Nantes. Sur les réseaux sociaux, hier, des membres de Nantes en commun et de la France insoumise appelaient à une caserolade à l'extérieur de la cité des congrès.

Philippe GAMBERT.

Au off, tout le monde veut décarboner

Environ 200 entrepreneurs, chercheurs et acteurs du monde maritime ont participé à l'événement off des Assises de l'économie de la mer, hier. Ils travaillent dans l'éolien flottant, les énergies maritimes comme les micro-algues, le transport vélique (Airseas, Wisamo)... Et ils ne se connaissent pas ou peu. « Il y a des passerelles à lancer entre tous ces acteurs », estime Francky Trichet, adjoint de Nantes métropole à l'innovation, au numérique et à l'international. Ils ont tous en commun l'enjeu de la décar-

bonation du maritime. » On y côtoie ainsi le patron de l'hydroptère, ce bateau volant le plus rapide du monde, le skipper Armel Tripon, qui entend s'élancer sur le Vendée globe 2024 avec un voilier fabriqué à partir de fibres de carbone déclassées et de chutes de pièces composites... La soirée se déroulait à la brasserie Little Atlantic Brewery, dans ce bas-Chantenay que Nantes métropole souhaite transformer « en vitrine de l'économie maritime ».